



Procès-verbal de la séance du comité du 20 février 2024 Murgasse 21, 3292 Busswil

Présents :

Comité : Antonietta Polimeno, João Liberado, Michel Veya, Tony Binggeli Jonas Sieber

Fonctionnaire : Jakob Niederhauser

Excusée : Erika Fassbind

Antonietta salue les personnes présentes et remercie Jakob d'avoir rédigé le dernier procès-verbal.

1. Petits animaux Suisse

Antonietta informe de la situation actuelle concernant une éventuelle sortie de Petits animaux Suisse.

PAS a soumis un accord de sortie à notre comité. Celui-ci a été examiné par Jakob Niederhauser, Stefan Kocher et un juriste. Ils recommandent pour l'instant de garder son calme, de ne rien signer et de ne rien faire.

Selon le projet de convention, l'OAS ne peut pas conserver le nom et le logo. Petits animaux Suisse a déposé en octobre 2023 une demande d'enregistrement du nom et du logo auprès du registre des marques. La procédure est actuellement encore en suspens. Celle-ci est observée par le juriste.

Après un éventuel accord, il reste un délai de 3 mois pour faire opposition.

Le point 3 de l'accord concerne la mutation des données de nos membres, mais cela ne pose pas de problème. Nous devons informer nos membres en conséquence.

2. Association des juges

João fait la demande d'un quatrième chef de ressort (canaris de forme), car les chefs de ressort ont actuellement beaucoup de changements dans le domaine des standards. Le comité décide qu'il n'y aura pas de responsable de secteur supplémentaire. Par contre, les travaux spéciaux de grande envergure doivent être indemnisés de manière forfaitaire.

3. SWISSBird 2023

Malheureusement, aucune date n'est encore connue pour le nettoyage du parc de cages de Kolibri Wil à Busswil.



4. Protection des animaux

Michel Veya a expliqué ses conclusions sur les 2 dernières années avec les nouvelles directives de l'office fédéral des affaires vétérinaires. Il a des critiques à formuler :
Stress dû au cache frontal, car l'oiseau ne reconnaît pas à temps les personnes ou les bruits et ne les voit pas arriver.

- Stress dû à la cage plus grande dans un environnement inhabituel.
- Stress dû au deuxième oiseau du même sexe ou, dans le cas d'un couple, au mâle dominant par rapport à la femelle.

Il constate un besoin urgent de parler avec l'office fédéral des affaires vétérinaires (OFAV). Les points sont discutés et il est décidé de reprendre contact avec l'OFAV en cas de départ du PAS.

L'OFAV doit être informé si nous quittons l'association, afin que les certificats de compétence puissent être délivrés par Oiseaux d'agrément Suisse.

Fin de la séance 22h15

Busswil/ Birgisch en avril

La présidente

Le secrétaire

Antonietta Polimeno

Jonas Sieber